

Les métis (1)

Lothrop Stoddard remarque (« Racial Realities in Europe », p. 74) que, pour les Français, la nationalité prime sur la race, dont ils répugnent à admettre l'importance dans les affaires humaines et il ajoute que des spécialistes français des questions raciales comme Vacher de Lapouge et Gustave le Bon lui ont déclaré personnellement que leurs écrits non seulement sont impopulaires en France, mais qu'ils ont souvent été condamnés comme antipatriotiques dans les milieux officiels français. Il en va de même des recherches raciales du médecin et hygiéniste français René Martial (1873 – 1955), du moins jusqu'au milieu des années 1930. Il est nommé directeur du bureau d'hygiène de Douai en 1909 et, bien qu'il joue un certain rôle dans la mise en place des structures de contrôle sanitaire des immigrants pendant la Première Guerre mondiale, il peine à être reconnu par ses collègues, à tel point que, en 1932, il doit s'exiler à Fez pour trouver un emploi dans un bureau d'hygiène et que son Traité de l'immigration et de la greffe inter-raciale, qui établit des critères de sélection des immigrants fondés sur les groupes sanguins, ne trouve pas d'éditeur en France. A partir de 1934, cependant, le traité trouve un écho de plus en plus favorable dans les milieux médicaux, il est récompensé par l'Institut de France (*). Entre-temps, les effets de la crise économique états-unienne de 1929 ont commencé à se faire sentir dans toute leur ampleur en France. L'augmentation rapide du chômage amène les Français à ne plus regarder d'un œil aussi favorable les millions d'immigrés qui travaillent en France depuis le début des années 1920 (**) et les autorités à prendre les mesures qui s'imposent, les seules mesures sérieuses en pareil cas (***) Les eugénistes français, qui, jusqu'ici, ont du mal à se faire entendre dans le pays, alertent les dirigeants politiques contre les dangers biologiques que fait courir aux Français l'immigration massive de populations de sang différent (****), seule la droite, seuls certains milieux de droite, les suivent sur ce terrain. En 1935, le grand succès de librairie de « L'homme, cet inconnu » de l'eugéniste Alexis Carrel témoigne d'une certaine prise de conscience de ces périls dans une partie du grand public, de celle qui, peut-on penser, a encore un peu de race. En 1942, alors que Martial, revenu en grâce sous le régime de Vichy, occupe la fonction de codirecteur de l'Institut d'anthroposociologie, il publie « Les Métis », ouvrage qui, après avoir fait le bilan des migrations, non seulement en France, mais aussi dans le monde, de 1920 à 1940, explore des questions aussi essentielles, dans leur terrible actualité, que celles du métis, du bon croisement racial, des phénomènes, aussi étroitement liés que possible, de l'asiatisation de la population française et du féminisme. Vitalisme, évolutionnisme, natalisme (nativisme), la doctrine raciale de Martial n'échappe à aucun des vices de l'eugénisme lamarckien, auxquels viennent s'ajouter des contradictions internes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir à la publication d'autres chapitres du « Métis ». Une fois purifiée de ses scories, elle n'en reste pas moins digne d'intérêt à d'autres égards.

Ce n'est pas impunément que l'homme a conçu le plan orgueilleux d'asservir la matière à son usage. Ce faisant, il a cru – et l'a toujours proclamé – asservir les forces de la nature. Mais il ne les connaît pas, et l'homme moderne, qui a renié les admirables civilisations de l'antiquité, a toujours ignoré et voulu ignorer les véritables forces naturelles, celle qu'on ne voit pas. Aussi est-il devenu la victime de son matérialisme : les catastrophes qui se produisent en ce moment n'ont pas d'autre cause et le christianisme n'a pas réussi, en deux mille ans, à rendre l'homme meilleur en quoi que ce soit. En

revanche, nous avons réalisé la prophétie de la tour de Babel et sommes tombés dans une confusion inimaginable. Diverses formes de démence ont altéré la conscience humaine, sans compensation ; le culte du veau d'or, la folie de la richesse, la foi dans une égalité impossible, la passion de la discussion, l'impuissance devant l'action, la perte de l'instinct de conservation, le règne de la médiocrité et l'horreur des grandes valeurs, la perte de l'appréciation même de ces valeurs, celle du pouvoir de méditation, l'amour du bruit, du clinquant, du faux, l'admiration des bateleurs et des charlatans, un égoïsme féroce masqué par un décor humanitaire, l'usage des toxiques, la procréation des hybrides les plus malfaisants, toutes ces modalités vésaniques et bien d'autres encore ont frappé le monde occidental et se sont répandues comme une contagion. Pour certains pays, pour le nôtre, tout est à refaire.

Les forces qu'on ne voit pas, Les seules vraies, l'instinct de la vie, de la conservation de la race, de la transmission de la vie, du maintien du groupe racial d'origine, la puissance de la permanence de l'hérédité, le sens des généralogies, le danger des croisements inconsidérés, le conflit des sangs et le choc des hérédités, toutes les forces non physiques que recèle la vie sous tous ses aspects ; végétaux ou animaux, la longue patience des arbres aussi bien que le génie lumineux de quelques hommes depuis des millénaires sans nombre, toutes ces forces inconnues qui sont plus pour l'homme que sa constitution cellulaire, qui sont des forces de durée, d'équilibre, de beauté, d'action, qui nous animent, qui sont la vie même que nous ne saurions analyser à l'aide d'aucun de nos appareils, toutes ces forces que nous avons négligées, oubliées, refoulées, comprimées, que nous avons cru anéanties, toute cette vie secrète qui est la vraie vie, toute cette vérité – il faut y revenir aujourd'hui, et comme je l'ai dit dans mon cours, nous voilà revenus à la lettre A, uniquement par notre faute.

La lettre A : c'est le Gnothi seauton des anciens, dont l'acception dépasse notre moi et comporte la connaissance de nos ancêtres – avec – jadis, à tout le moins – la fierté d'être dans leur descendance.

On comprend aisément que le Français de 1940 ne soit pas fier de lui, mais en 1939 l'imbécile l'était encore et ne voyait même pas qu'il avait creusé sa propre tombe. Ne sachant pas d'où il vient, il ne sait plus où il va, il ne sait même pas qui il est à force de mélanges indécents. Et cela lui semble de nul intérêt. Il vaut mieux qu'il disparaisse. Ce n'est pas avec cet être sans race que nous referons la nôtre. La race-résultat français peut encore être refaite. Il reste encore assez de bons éléments, mais il faut éliminer non seulement tous les éléments gangrenés, mais même ceux simplement suspects. Nous ne devons plus admettre aucun fruit véreux.

Par déficit de natalité, la France, au XXe siècle, est de nouveau devenu un pays d'immigration, Elle l'avait été jusqu'au XVIIIe siècle, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, Mais c'était alors une immigration choisie et non pas les foules de nos jours.

Elle ne pouvait guère être que profitable car la densité de notre propre population – la plus forte d'Europe alors – en permettait la résorption rapide et facile, et, d'autre part, les contacts avec nos colonies n'étaient que ceux de maîtres à esclaves, leur fréquence, leur rapidité n'avaient rien de comparable avec ce qui se passe au XXe siècle.

Certes, il convient de n'être pas xénophobe, mais il convient aussi de n'être xénophile qu'avec discernement, et notre pouvoir de résorption très grand encore en 1910, pour choisir une date qui indique d'une façon suffisamment précise le moment de la déchéance démographique française et celui de la renaissance de l'immigration, n'est plus la même en 1940 ; il est presque anéanti parce qu'il ne s'agit plus d'une immigration provoquée mais d'une inondation subie qui menace de noyer tout ce qui reste de la race française. La comparaison avec une invasion de rats serait encore plus juste, car l'eau agit par sa masse seule, et les rats à la fois par leur nombre, leur multiplication et leur appétit.

Tolérable, supportable et dans certains cas désirable, l'immigration est devenue un danger à partir de 1933, c'est-à-dire de l'année où les Allemands ont estimé nécessaire de se débarrasser des Juifs.

Complètement saoulés d'idées prétendues humanitaires, les Français bonasses ont accueilli ces races asiatiques les bras ouverts et des larmes dans les yeux, d'autant mieux que notre peuple de haut en bas de l'échelle est incapable de discerner la race d'un homme dès le moment qu'il porte un chapeau melon ou une casquette, comme tout le monde, et que la chimère de l'égalité habite et habite encore son cerveau inculte. C'est la mentalité du trop fameux Français moyen. Pêle-mêle, tout y a passé : les Juifs allemands et les autres, dissociant nos forces morales, préparant l'invasion, amollissant les courages, comme passaient, en 1920, les Russes blancs, avec les Polonais et tout le ramassis de l'Europe : Juifs roumains, Hongrois, infirmes et malades italiens, Syriens s'ajoutent aux jaunes restés dans la métropole après la précédente guerre et aux don Juan nègres de notre armée d'Afrique.

L'ignorance de nos femmes – en dépit de la fameuse instruction primaire, laïque et obligatoire – obligatoire ? et cependant combien d'enfants qui traînaient dans les rues et dans les campagnes – épousant des Annamites, des Chinois, des Arabes, des Juifs a rendu le danger plus grand encore.

Et cependant, il y a encore des réactions de défense dans notre merveilleux pays, instinctives donc les meilleures, les plus antiques, les plus profondes, comparables à l'antinomie entre les Arabes et les Juifs, tous deux pourtant de race sémité, et celle entre les Polonais et les Russes, tous deux de race slave.

On a longtemps parlé des États-Unis comme étant le « melting-pot » des races européennes. Erreur ridicule, aucune fusion ne s'est encore produite ; il faut cinq mille ans pour faire une race, une race-résultat, les États-Unis en sont loin et l'on ne peut même pas dire si c'est la race anglo-saxonne qui dominera car elle pratique la restriction de la natalité au plus haut degré, tandis que la race nègre se multiplie rapidement au Sud et la race française au Nord, sans préjudice de la conservation de notre langue, et par les Canadiens français qui sont descendus d'Arcadie lors des persécutions des Anglais à leur égard, de 1763 jusqu'à 1850, dans les États de Maine, Vermont-Michigan et New-Hampshire.

Les Celtes irlandais du Massachusetts se multiplient aussi rapidement.

Il n'y a pas même unification de langue. A New-York, les populations sont juxtaposées comme dans les autres Etats. Sur le Pacifique, les Jaunes ne chasseront-ils pas les Blancs ? Enfin, la poussée des Mexicains (métis pour la plupart et de mauvaise qualité) en Arizona, New-Mexico et Texas, est un autre sujet d'inquiétude pour l'avenir. Le pouvoir de résorption des Anglo-saxons n'est pas très grand.

Ce n'est pas seulement parce qu'ils n'ont plus besoin de main d'œuvre que les États-Unis ont arrêté l'immigration depuis dix ans, ni pour des raisons commerciales et politiques, c'est aussi parce qu'ils se sont aperçus que la multiplication anarchique des métissages créait une masse de population inadaptable et toujours insatisfaite, animée d'un mécontentement perpétuel, des désirs les plus jaloux et capable à la longue de former une tourbe politique semblable à celle qui a perdu Rome, beaucoup plus que ne l'ont fait les invasions barbares.

C. B. Davenport qui fut pendant de très longues années le médecin chef des services d'immigration aux U.S.A. déconseille les métissages et préconise des mesures de sélection comme moi-même. L'eugénisme n'est-il pas né aux États-Unis ?

Je ne reviendrai pas ici sur l'histoire de l'immigration dans le monde ni en France. Je renverrai à mes précédents ouvrages et aux bibliographies très riches qui les suivent (cf. p. 249). Il nous suffira de considérer la période qui s'étend de 1920 à 1940 pour constater avec quelle étrange et stupide persévérence la sélection historique, psychologique, raciale et biologique a été écartée des problèmes de l'immigration, tous les auteurs et tous les gouvernements s'étant bornés à ne considérer que des nombres. On ne s'est presque jamais soucié de la qualité. Nous en voyons aujourd'hui le résultat.

Et cependant on a eu des velléités de s'en soucier. Et même plus que des velléités, car la politique d'immigration aux U.S.A. a confiné du côté du Pacifique à une politique sociale ; dans certaines colonies anglaises des mesures ont été édictées désignant nettement telle ou telle race, aux Amériques certains petits États se sont émus de leur « expropriation » par les jaunes. Enfin, en 1934, Ruggles-Gates, biologiste anglais, se prononce contre le métissage anarchique et pour le métissage sélectionné. Mais ses arguments sont plutôt coloniaux que métropolitains. Chose au premier abord inexplicable, jusqu'à 1932 personne en Europe ne s'inquiète des questions de métissage. On les ignore profondément et probablement de propos délibéré.

Suivons donc le mouvement des migrations à travers le monde de 1920 à 1940 et, afin de ne pas être accusé de parti pris, aidons-nous des publications du Bureau International du Travail, organisme qui, en ce qui a trait aux migrations, ne connaît que des chiffres et jamais la qualité ni la race. Nous allons voir l'immigration s'enfler pendant dix ans pour la France, diminuer pour les U.S.A., Israël étendre sa dissémination à la suite de ses malheurs en Allemagne, sans préjugices de quelques particularités fort intéressantes montrant, ici et là, l'éveil des esprits ?

Les statistiques ont été publiées par la Chronique mensuelle des migrations, puis par les Informations sociales, organes successifs du B.I.T. On trouve aussi dans ces publications les textes légaux ou l'analyse des textes adoptés par les différents pays, ce qui permet de voir s'ils ont une politique de l'immigration, s'ils la suivent (statistiques), s'ils la modifient (Brésil) et leurs errements et confusions (France). On y voit aussi la « traite » des blancs par les entreprises d'immigration patronnées par les plus hautes personnalités « économiques », sous l'œil serein de quelques gouvernements.

Déjà en 1922, dans les statistiques d'immigration de l'Afrique anglaise du Sud, on aperçoit la trace des préoccupations du gouvernement en matière de race. La race Bantu ne figure pas sur la statistique parce qu'autochtone. Mais toutes les entrées y sont notées : Européens, Asiatiques et personnes colorées de race colorée. Les immigrants définitifs sont classés par nationalité, race, sexe, pays de départ, profession, destination et religion.

Pour la même année, on constate que l'État de São Paulo, au Brésil, se préoccupe, de la religion, si souvent conjointe à la race, du degré d'instruction et des liens de parenté, que la République Dominicaine distingue entre la race blanche et les autres races, que les Etats-Unis mentionnent : race ou nationalité, que la Nouvelle-Zélande se préoccupe des races étrangères mais crée la confusion en les classant par pays d'origine, que les Pays-Bas demandent le culte et la nationalité, la Pologne distingue entre Chrétiens et Juifs, mais qu'en dehors de ces sept pays (ou provinces) aucun des trente-deux autres pays figurant dans la statistique ne s'occupe de la qualité raciale, quel que soit le nombre des

immigrants admis. Mieux encore, en 1922, la France n'est pas considérée comme pays d'immigration alors que depuis 1919 elle est devenue le dépotoir de toute l'Europe et qu'en 1924 ce sera une levée de boucliers dans tout le pays contre l'envahissement des Hôpitaux et des Asiles par les malades étrangers. On n'y connaît encore officiellement que l'immigration saisonnière ! Enfin, aucun pays n'est d'accord avec ses voisins proches ou éloignés de l'immigrant !

Même situation jusqu'à la fin de 1925. En 1925, le Congo belge enregistre les mouvements de la population noire, le Brésil commence à observer les Japonais, le Canada se préoccupe de l'arrivée des Mennonites (secte anabaptiste), des Judéos-russes, des Japonais et des Hindous. Il y a là, en effet, un mélange inquiétant. L'inquiétude ne durera guère. En revanche, les Anglais feront un effort constant pour renforcer le nombre des Anglo-saxons au Canada, nombre facilement surpassé par la population française qui a gardé intactes ses vertus prolifiques. Ce rameau de la race française pourrait sans doute être détaché de l'Angleterre. Cette même année 1925, les U.S.A. s'occupent des nègres, des Japonais et des Philippins ; la République de Panama et la Guyane hollandaise des Chinois ; quant à la France, elle accepte un compromis sur la naturalisation au Maroc et en Tunisie, en faveur des Juifs, commence à naturaliser sans aucune discrimination ses parasites, établit des projets nombreux, prend des mesures de détail dont le nombre ne constitue pas une politique de l'immigration, mais révèle le désordre et l'incapacité. Naturellement, on confond mesures policières avec politique de l'immigration. Quant aux autres pays, rien.

De 1926 à 1929, mouvements divers. Les migrations continuent et se multiplient. Déjà, en janvier 1926, les Arabes protestent contre l'immigration des Juifs en Palestine, les Anglais la favorisent et établissent des Juifs qui ont servi dans l'armée anglaise – c'est le système du colonat romain. En règle générale, l'Angleterre surveille les mouvements de population de ses colonies – au Nigeria, par exemple, elle prend des mesures sévères contre l'entrée des non-natifs – mais partout elle favorise largement l'immigration juive.

La société générale d'immigration (Comité des Houillères de France) étend ses opérations en Norvège, tandis qu'en France on compte 2.845.214 étrangers sans distinction de race.

798530Tab

autres nationalités, moins de 100.000 pour chacune.

Aucune distinction raciale d'aucune sorte: on peut être sujet ottoman, par exemple, sans être de race mongole.

Ces années 1925-1929 sont celles du triomphe de ces fameux économistes responsables, eux aussi, des catastrophes subies par la France, mais qui s'en tireront comme par le passé. Cependant, l'Afrique du Sud lutte contre les Hindous, les Églises écossaises regimbent contre l'immigration irlandais, Panama formule des restrictions au sujet de certaines races et le Venezuela interdit l'entrée des gens de couleur.

Parmi nombre de petits faits inscrits dans la Chronique mensuelle des migrations de cette période et sur le pied d'égalité, il y a la publication des idées des eugénistes américains sur l'immigration aux U.S.A., à la suite de la conférence américaine d'eugénique et d'homiculture (F. M. Fernandez, C. P. Davenport et H. H. Laughlin) et la publication des rapports juifs sur les migrations trans-océaniques juives.

Parlant en 1928 devant la Commission d'immigration et de naturalisation de la Chambre des représentants des U.S.A., H. H. Laughlin communiquait les résultats d'en enquête effectuée dans les maisons d'aliénés fédérales et hôpitaux chargés des faibles d'esprit, tarés et criminels. Sur 688 institutions consultées, 684 avaient répondu. Sur 74.170 pensionnaires, 15,8% sont nés hors des États-Unis. Sur le nombre, 3.798 étaient susceptibles d'expulsion, les autres avaient plus de cinq ans de séjour. D'où nécessité d'un examen approfondi des antécédents mentaux des immigrants. Ce qui a été réalisé depuis, ainsi que le prouvent les documents officiels que j'ai publiés dès 1930 dans mes différents ouvrages et la dernière fois dans mon volume *Race, hérédité, Folie*, année 1938.

L'évolution de la nation, dit Laughlin, dépend : 1° de la sélection des futurs conjoints; 2° de la variation des taux de natalité ; 3° des migrations humaines. L'immigration peut être utilisée en faveur de l'amélioration de la race américaine à la condition que les conditions d'admission soient rendues plus sévères, faute de quoi on ira au contraire vers la dégénérescence.

Qu'ai-je écrit et enseigné d'autre depuis 1913 ?

Les rapports juifs sur l'immigration transocéanique apportent une contribution précieuse non seulement au point de vue des migrations, mais aussi au point de vue du dénombrement des Juifs.

J'écrivais en 1934 dans *La Race française* : « Pour étrange que cela puisse paraître, en s'adressant aux sources les plus autorisées, les plus sincères, les plus compétentes, on ne peut savoir combien il y a de Juifs en France. L'American Year Book, volume 34, donnait pour 1932-1933 220.000 Juifs en France et 15.050.000 dans le monde entier. Le rapport antérieur en date, de Jakob Lestschinsky, qui va de 1881 à 1926, apporte des précisions importantes que je regrette de ne pas avoir connues plus tôt ainsi que celui de Léonard Stein de 1928.

Il y a cent ans, la population juive totale de l'Europe était de 1.750.000. Elle aurait été en 1926 de 14.000.000. 80% habitaient la Russie, la Pologne, l'Autriche, l'Allemagne et la Hongrie. 4 millions ont abandonné l'Europe en un siècle à raison de 150.000 par an environ. La guerre de 1914-1918 a arrêté cette immigration. De 1919 à 1926, 500.000 Juifs ont émigré, dont 300.000 aux U.S.A., 90.000 en Palestine, 50.000 en Argentine, 30.600 au Canada et le reste en Amérique du Sud. Ce sont les pays de langue anglaise qui en ont reçu la plus forte proportion ; en 1926, ils étaient 4 millions aux États-Unis. La répartition professionnelle est intéressante à considérer.

787219Tab2

25.8 % des immigrants occupés dans l'industrie pendant la même période étaient des Juifs. Voici leur répartition industrielle.

422517Tab3

Il y avait certainement, en 1940, plus de 15.000.000 de Juifs dans le monde, probablement 17 à 18 millions, non compris les demi-sangs.

La rapport de la Jewish Colonization de 1924 montre une solidarité active parant à toutes les circonstances. La loi de 1924 ayant réduit environ réduit environ des 2/3 le total de l'immigration aux États-Unis obligea les Juifs à chercher d'autres débouchés pour leurs émigrants, notamment pour ceux de l'Europe orientale. L'Argentine, le Brésil, le Canada, la Palestine ont servi de terres de colonisation. Le succès a été complet en 1924 au Canada, moindre dans les autres pays, mais, malgré des difficultés nouvelles, la ténacité de l'Association a remporté des succès marqués. Il faut ajouter que parfois, comme pour le Mexique, les études préalables, dans le pays même, destinées à réduire au minimum les échecs, étaient fort poussées et de la façon la plus conscientieuse.

Dès cette période, si les persécutions ont chassé les Juifs de Russie, de Roumanie ou d'ailleurs, elles les ont, par contre, orientés vers la conquête des Amériques et la reconstitution de la Palestine.

D'autre part, à partir de 1930, l'immigration se ralentit en France, mais les migrations se généralisent dans le monde entier, des causes politiques ou économiques ou sociales agissant partout en même temps d'une façon très différente et avec des répercussions très variables. En voici des exemples : en 1930, l'immigration des Philippines en Californie est interdite par les États-Unis. Les mêmes États-Unis prétendent assimiler les étrangers mariés à des femmes américaines, ce qui est une manière de récupérer les femmes. J'ai signalé dans *La Race française* la grande déperdition des Françaises que nous subissons du seul fait de leur mariage avec des étrangers, 110.000 Françaises perdent, chaque année, leur nationalité.

En 1932, il faut signaler la nouvelle loi sur l'immigration promulguée par la République dominicaine pour exclure la race mongole et la race noire : 100 piastres par tête à l'entrée, 300 piastres pour le permis de séjour et 6 piastres seulement pour les autres races.

Cette même année, le problème des réfugiés vient s'ajouter à celui des immigrants. En 1932, il existait déjà, en France, 1.025.185 réfugiés comprenant, par ordre d'importance numérique, des Russes, des Arméniens, des Assyriens, des Assyro-Chaldéens et des Turcs. A elle seule la France hébergeait 400.000 Russes et Arméniens. Pour ma part, j'ai eu, comme hygiéniste, à m'occuper de 4.000 de ces derniers de 1924 à 1940. Ce n'étaient pas des meilleurs. Les parents resteront Arméniens, les filles s'assimileront peut-être, les garçons resteront Asiatiques (brachycéphales – beaucoup de sang B) – recrues peu brillantes ; quant aux Russes – Russes blancs –, gens charmants, mais parfaitement inutiles, de mentalité dangereuse parce que aussi paresseux que séduisants, inassimilables, voués à la disparition. Ce sont les derniers et de beaucoup dans la liste des mariages franco-étrangers, les avant-derniers étant les Anglais.

Dès 1933, le flot des réfugiés juifs allemands se déverse sur la France. La même année voit l'Angleterre pousser les Juifs en Palestine, les Arabes protestent dès 1934 contre l'afflux de ces étrangers, tandis que le Brésil se défend contre eux autant que contre les Japonais. L'agitation mondiale ne cessera plus jusqu'à la catastrophe de 1940.

Mais simultanément on assiste aux phénomènes ethniques les plus extravagants et les plus contradictoires d'un point du globe à l'autre. Le Guatemala exclut les jaunes (1932), les États-Unis

contingentent les Philippins (1933), l'U.R.S.S. installe 3.500 bûcherons canadiens et leur famille dans la presqu'île de Kola et la partie de la Carélie qui lui appartient, les Chinois se font voir ailleurs que dans les parages de l'Asie; on en compte officiellement dix millions hors de Chine, dont 2.500.000 au Siam, 15.000 dans l'Inde, 1.232.650 dans les Indes néerlandaises, 74.954 aux États-Unis, 5.704 au Pérou, 17.000 en France, 8.000 en Angleterre, etc., tandis que la petite République dominicaine les exclut par des taxes énormes.

Le désordre migratoire grandit sans cesse en France, projets et contre-projets de heurtent, beaucoup inspirés à nos politiques par les étrangers déjà installés chez nous. En 1935, l'Institut Pasteur compte 30% de Juifs de toute provenance. On retire au Ministère de l'Agriculture le recrutement de sa main d'œuvre ; vieille lutte avec le Ministère du Travail qui triomphe. En Colombie (Amérique du Sud), on établit, au contraire, des contingents sociaux. L'antinomie judéo-arabe s'accuse en Palestine, on en vient aux armes. Pour cette seule année, 24.472 Juifs nouveaux y sont entrés. Mais l'anarchie raciale du monde va encore grandir. L'agitation augmente d'intensité et se propage partout dans le monde.

En France, même contradictions, même désordre, même totale incompréhension. On refoule, en masse ou individuellement. Mineurs polonais ou réfugiés russes, peu importe. Il n'y a pas eu de sélection à l'entrée. Il n'y en a pas davantage pour l'expulsion. C'est le commencement de nos difficultés avec la Pologne.

En 1936, on s'occupe des médecins étrangers. Nos syndicats médicaux savent ce que cela veut dire. En 1939, on prétendra les admettre à l'agrégation : notre faiblesse les rend de plus en plus audacieux. Et ce sont les moins anciens qui sont les plus entreprenants. Nos Juifs alsaciens, anciens en France et souvent gens de valeur (1), disent d'eux qu'ils sont « mal décrassés », ils les méprisent, mais les laissent faire.

En 1936, le B.I.T. nous dit encore que sur 80.000 personnes qui ont dû quitter l'Allemagne, il y en a un cinquième qui ne sont pas des Juifs. L'organisation d'émigration juive Hicem publant son rapport décennal nous apprend que son Comité central d'assistance est intervenu auprès de nos autorités de mai 1927 à avril 1936 pour 13.000 immigrants, l'Alij, filiale de la Hicem, en a placé dans le même temps 6.900.

Il faut rendre aux Juifs cette justice que seuls ils poursuivent méthodiquement leur effort, tandis que dans la plupart des pays d'immigration on ne sait à quoi se résoudre et que les décisions se suivent sans se compléter ou en se contredisant.

En 1937, le Pérou limite l'immigration au point de vue numérique, l'Argentine passe une convention avec les Pays-Bas – alors que nous étions si bien placés pour le faire et grands favoris en Hollande. Reportez-vous à ma communication de 1938 à l'Académie des Sciences morales et politiques : histoire démographique, biologique et religieuse de l'immigration franco-néerlandaise, mais nous n'avons pas su nous résoudre à donner à ces excellents descendants de Français les avantages que nous avons concédés si facilement à d'autres étrangers. Il n'est pas jusqu'aux Birmans qui ne se défendent contre les Hindous. Au Canada, par rapport à la précédente période quinquennale, l'immigration a diminué de 44%. En Argentine, les Espagnols et les Italiens tiennent toujours la tête, les Polonais moins nombreux sont plus stables, mais on voit les Allemands passer de 1.000 à 1.500. Aux Etats-Unis, malgré les restrictions signalées ci-dessus, 6.252 Juifs allemands et polonais trouvent moyen de s'installer en 1936. Tous ces chiffres sont extraits du Bulletin publié par le B.I.T. Le monde entier est en proie à ces migrations.

En 1938 à Genève une Convention internationale relative au statut des Juifs venant d'Allemagne leur donne toutes les facilités possibles, dont ils usent largement en France, puis c'est la réunion du comité inter-gouvernemental des réfugiés politiques, puis de nouveau intervient le Haut Commissaire pour les réfugiés à la S.D.N. – celle-ci, bien malade cependant – qui, en septembre de cette même année, nous informe qu'environ 50.000 réfugiés allemands et autrichiens ont trouvé asile dans les pays limitrophes du leur ou en Europe. Il ajoute : « Pour ce qui est particulièrement des Juifs, diverses mesures législatives édictées par leur pays d'origine ne leur permettent guère d'emporter avec eux une somme d'argent suffisante pour pouvoir subsister pendant un certain temps ou pour envisager une immigration vers les pays où ils pourraient définitivement s'installer. Ceux d'entre eux qui se trouvaient possesseurs de certains biens se voient contraints de les liquider dans des conditions extrêmement onéreuses, puisque, en définitive, il ne leur reste – après défaillance de certains impôts et charges – que 6 pour cent environ du total de leur fortune. Si l'on a en vue que 550.000 Juifs, dont 175.000 originaires des territoires ayant formé l'Autriche, se verront obligés de quitter l'Allemagne, et si l'on ajoute à ce chiffre déjà élevé les catholiques, les légitimistes, les non-aryens et autres dont le nombre atteindrait des centaines de mille, la question qui se pose pour les États apparaît dans toute son ampleur. » C'est l'annonce d'une invasion. Au mois d'octobre, M. Myron C. Taylor, vice-président du Comité intergouvernemental pour les réfugiés politiques, nous console un peu, lorsqu'il dit : « Le nombre des intéressés ayant été obligés de recourir à des œuvres de bienfaisance en temps normal est très faible. Leur richesse totale en Allemagne a été évaluée à un chiffre oscillant de 2 à 6 milliards de dollars ; or, la moindre de ces deux sommes serait déjà plus que suffisante pour réinstaller 500.000 personnes dans un autre pays, s'il était possible d'en disposer. Malgré les difficultés soulevées, je suis persuadé qu'il sera possible de trouver les moyens – susceptibles d'être agréés tant par le gouvernement allemand que par les gouvernements des pays de refuge – qui permettraient de récupérer une grande partie de ces biens pour le compte des émigrants... »

Partout la campagne en faveur des Juifs s'amplifie : en 1939, un ministre passager de la Justice élabore (mars-avril) un statut des étrangers en France – ces étrangers étant à ce moment les Juifs – les autres accessoirement. Un autre, qui a fait partie du Comité de population et qui voulait créer des villages juifs en France, en avait déjà commencé un.

Achevons la lecture des « Information sociales ». Depuis vingt ans, la république dominicaine avait écarté avec énergie, à plusieurs reprises, les immigrants de couleur. Les Juifs, qui n'ont point de couleur, ont obtenu de s'installer à Saint Domingue ; 500 familles pour commencer et jusqu'à 25.000 ensuite. Comme cette république compte un million d'habitants, si l'on met à 5 personnes la famille, lorsque la colonisation juive sera installée, il y aura 125.000 Juifs, soit 1/8e de la population et comme les Juifs sont très prolifiques – et cela leur fait honneur – Saint Domingue deviendra une république juive.

De 1938 à 1940 les diverses nations ont continué de se débattre dans l'incohérence. Les îles Fidji ont succombé à la colonisation hindoue ; la France a adopté un statut des travailleurs nord-africain en oubliant totalement la question des mariages ; l'Angleterre a poursuivi son effort pour neutraliser la natalité franco-canadienne ; l'Argentine a restreint ses contingents et le Venezuela a créé un Institut d'Immigration. Panama a adopté une nouvelle loi sur l'immigration qui abroge les lois antérieures, fixe des conditions rigoureuses pour l'admission des étrangers, mais autorise le pouvoir exécutif à favoriser les courants migratoires favorables à la République. Exclusion formelle pour les races suivantes : Hindous, Tziganes, Arméniens, Arabes, Syriens, Libanais, Palestiniens et nègres dont la langue maternelle n'est pas l'espagnol. On ne saurait nier qu'au point de vue racial il n'y ait quelque tenue et quelque logique dans cette loi.

Dans l'ensemble, les petits États paraissent avoir mieux compris les problèmes migratoires que les grands.

En ce qui concerne notre infortuné pays, victime de la légèreté incurable de ses médiocres représentants, victime de sa passivité à tous les égards, sauf en ce qui concerne l'argent et les plaisirs faciles, la création d'une politique de l'immigration vraiment digne de ce nom est pour lui un devoir aussi capital que celui du relèvement de la natalité. Les deux moyens peuvent fonctionner en même temps sans du tout se contrarier. Mais il faut décider si c'est la théorie du métissage anarchique ou la théorie française de la formation des races-résultats par croisement sélectionné qui l'emportera. Dans le premier cas, la France est perdue à tout jamais, dans le second, la transfusion de sève remettra en parfait état de santé notre arbre généalogique.

Quant aux chiffres, je renvoie à ceux de mes ouvrages mentionnés à la bibliographie. Ils indiquent ce qu'a été l'immigration en France jusqu'en 1932. Depuis lors cette immigration a diminué, mais les départs de main d'œuvre ont été compensés et au-delà par le flot des réfugiés qui ont envahi la France sans contrôle, dont on ignorait le nombre avant 1939 et qu'on ignore davantage maintenant du fait des vagues successives de populations étrangères chassées chez nous par la guerre.

Tous les chiffres publiés avant 1940 sont devenus faux maintenant. Si le nombre n'est pas dénué d'importance, la qualité en a encore bien davantage. Cette qualité ne réside pas dans les aptitudes professionnelles, mais bien dans les qualités biologiques et psychologiques dont la fixité, la pérennité permettent seules d'identifier avec certitude les groupes raciaux et de prévoir les facilités de résorption qu'ils offrent à l'égard d'une race sur laquelle on veut opérer la greffe ou mieux la transfusion de sève.

Ces migrations ayant été relevées nous allons passer à l'étude leurs conséquences, c'est-à-dire du métissage. C'est l'aspect principal du problème des races vivantes, des races-résultats. On en sera donc pas surpris de retrouver dans ces pages les principes fondamentaux de ma théorie de la race-résultat orientée vers l'avenir : la vie. C'est le nœud de cette science nouvelle qu'est l'anthropo-biologie.

René Martial, *Les Métis – Nouvelle étude sur les migrations, le mélange des races, le métissage, la retrempe de la race française et la révision du code de la famille*, Flammarion, 1942.

(*) voir Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, Fayard, 2007.

(**) L'immigration en France dans les années 1920 fut multipliée par quatre. « Les étrangers se comptaient en millions. En 1931, plus de 11% des travailleurs en France étaient des étrangers et certains secteurs de l'économie, comme les mines, la métallurgie et la construction en avaient jusqu'à 30 ou 40% ». William H. Schneider, « L'eugénisme en France : le tournant des années trente, Sciences sociales et santé », vol. 4, n° 3-4, p. 96, consultable à l'adresse : http://www.persee.fr/docAsPDF/sosan_0294-0337_1986_num_4_3_1041.pdf, consulté le 26 mai 2016.

(***) Dans le discours qu'il prononce à la Chambre des députés le 13 novembre 1934, le nouveau président du Conseil, Pierre-Etienne Flandin ((1889-1958) indique clairement que le renvoi des immigrés dans leurs pays d'origine constitue la mesure principale pour réduire le chômage en France. « La priorité réservée aux Français sur le marché du travail ne peut soulever aucune objection. Notre premier acte gouvernemental s'y réfère. Par là, nous voulons témoigner à la classe ouvrière que l'union des partis républicains ne peut jouer qu'à son profit. » Alors que les décrets adoptés en application de la loi de 1932 sur la protection du travail national avaient été peu nombreux jusque-là, ils se multiplient à partir de novembre 1934. Le pouvoir central fait pression sur les grandes entreprises pour les contraindre à

accepter ces accords. En deux ans, 553 décrets sont signés, y compris dans l'industrie lourde, le BTP et la métallurgie. Ces mesures suscitent un véritable tollé dans les pays voisins, et notamment en Belgique, car ils sont contraires aux conventions d'émigration/immigration signées par la France. Au total, entre 1931 à 1936, plus de 140 000 Polonais seront renvoyés dans leur pays d'origine. Toutes les trois semaines, de longs convois de chemin de fer rapatrient des familles, chacune ayant droit, en tout et pour tout, à trente kilos de bagages par personne. Parmi ces Polonais se trouvent beaucoup de mineurs ayant travaillé auparavant en Westphalie, qui ne parlent même pas le polonais. Les réfugiés sont une autre cible privilégiée par ces mesures autoritaires. A la différence de ceux qui viennent de pays ayant signé des conventions d'émigration/immigration avec la France, ils ont fui leur terre natale pour cause de persécutions politiques. Par conséquent, ils n'ont aucun droit à faire valoir. C'est pourquoi, dans de nombreuses villes, les autorités locales leur refusent les indemnités allouées aux chômeurs. Le 7 juillet 1935, le préfet des Bouches-du-Rhône informe son ministre que « les réfugiés russes et arméniens ont été radiés de la caisse publique de secours suite à une décision du Conseil général réservant le bénéfice de l'allocation chômage servie par le fonds départemental aux seuls étrangers ressortissant à des États ayant conclu avec la France, en matière d'assistance, un traité de réciprocité ratifié ». 1 422 chômeurs sont ainsi privés de secours. Le préfet précise que l'arrangement adopté à Genève le 30 juin 1928, signé par la France, recommande pourtant de faire bénéficier les réfugiés des allocations de chômage « Cependant, on ne peut obliger les collectivités locales à le faire ». Gérard Noiriel, op. cit., p. 401-2, consultable à l'adresse : http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/NOIRIEL_Chap_6.pdf, consulté le 25 mai 2016

Le (premier) gouvernement Flandin, fatalement, tombe le 31 mai 1935)

(*****) En passant, quelle fut la première institution à critiquer et à s'opposer à l'eugénisme ? L'Église catholique, jamais à court d'imagination lorsqu'il s'agit d'assurer la prolifération des pires, à travers l'encyclique « Sur le mariage chrétien » (1930).

(1) Chiffres les plus récents concernant le département de la Seine (1940). – Chefs de famille juifs : étrangers ;= 34.152 ; naturalisés = 11.785. 966 Juifs sont français par le mariage et 480 par déclaration. Il y a 17.066 Juifs français en comptant ceux nés en France d'un père étranger. Sur 53.898 Juifs masculins au dessus de 15 ans, il y a 1334 allemands, 1563 grecs, 1874 hongrois, 25.433 polonais, 3.207 turcs, 2 canadiens, 3 chinois, 1 colombien. Parmi les réfugiés russes, il y a 7.032 Juifs ; parmi les Autrichiens : 765. Et 4.295 apatrides. Sur 23.444 Juifs français, 68 seulement ont plus de 5 enfants ; sur 25.071 Juifs étrangers, 35 seulement ont plus de 5 enfants.